

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 06 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 décembre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), M. BONET (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Règlement intérieur de la Médiathèque Joséphine Baker – Intégration d'un nouveau service de prêt d'instruments de musique

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n° 23.10.12.13 du Conseil Municipal du 12 octobre 2023 et n° 24.10.03.03 du Conseil Municipal du 03 octobre 2024 portant sur l'aide à l'investissement des Projets de Territoire pour l'achat d'instruments de musique,

VU le règlement intérieur de la Médiathèque Joséphine Baker mis à jour, joint en annexe,

VU le projet de contrat d'emprunt d'instruments de musique joint en annexe,

VU l'avis de la commission Développement actif et dynamique en date du 02 décembre 2024,

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu, conformément aux objectifs de son projet culturel de territoire, met en œuvre les moyens nécessaires afin de permettre un accès à la culture égal à tous, de soutenir et promouvoir l'éducation artistique et la pratique amateur,

CONSIDERANT qu'en juin 2022, dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, la Métropole de Lyon a accepté de soutenir financièrement le projet d'achat mutualisé d'instruments de musique pour l'ensemble des communes de la CTM,

CONSIDERANT que cette enveloppe a permis à la Ville de Décines-Charpieu de proposer un nouveau service à la Médiathèque Joséphine Baker, portant sur le prêt d'instruments de musique, dans le but de :

- Offrir aux habitants un accès facilité à la pratique musicale en s'initiant à la pratique d'un instrument, en particulier ceux qui n'ont pas les moyens ou l'espace pour posséder un instrument,
- Soutenir l'éducation musicale en proposant des instruments adaptés à l'apprentissage à tout âge,

CONSIDERANT que ce nouveau service porte sur le prêt de 22 packs d'instruments, dont 11 sont en cours d'acquisition, proposant ainsi des options variées afin de toucher un large public,

CONSIDERANT que ce nouveau service de prêt sera organisé selon les modalités suivantes :

- Emprunt possible à partir de 11 ans,
- Abonnement annuel de 20 € pour l'emprunt des instruments par les Décinois,
- Abonnement annuel de 40 € pour l'emprunt des instruments par les habitants des autres communes de la CTM Rhône-Amont (Vaulx-en-Velin, Meyzieu et Jonage),
- Signature d'un contrat d'emprunt pour une durée de prêt de 6 semaines, le cas échéant par le représentant légal du mineur,

CONSIDERANT que les instruments seront entretenus régulièrement par des professionnels, avec des contrôles de qualité avant chaque emprunt et que des consignes d'utilisation et des fiches d'entretien seront remises à chaque emprunteur afin d'assurer la bonne conservation des instruments,

CONSIDERANT que les coûts d'entretien des instruments seront à la charge de la Commune,

CONSIDERANT que suite à la mise en place de ce nouveau service, il convient de modifier le règlement intérieur de la Médiathèque en intégrant les éléments mentionnés ci-dessus (en surbrillance jaune dans le règlement joint en annexe),

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la mise en œuvre du service de prêt d'instruments de musique de la Médiathèque Joséphine Baker conformément aux modalités énoncées ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur DJORKAEFF, à modifier en ce sens le règlement intérieur de la Médiathèque, et apporter quelques précisions à des mentions déjà existantes,
- **APPROUVER** le contenu du contrat d'emprunt d'instruments de musique qui devra être signé par le représentant légal de l'emprunteur lors de chaque emprunt,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.